

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **73 (1978)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

exportations entendent en même temps fermer brutalement, à l'étranger, la porte du studio ou de l'appartement qu'il compte faire construire et acquérir en Suisse.

Pierre de Chastonay

Lex Furgler: à côté du but

Notre vieux manuel d'«*Histoire illustrée de la Suisse*» nous apprenait que notre pays, trop pauvre, ne pouvait nourrir ses habitants. Jusqu'au milieu du siècle dernier ils se sont immolés sur les champs de bataille de l'Europe, avec des fortunes variables. Vu sous l'angle économique, leur apogée a certainement été les guerres de Bourgogne. Nos belliqueux ancêtres sont revenus, les poches et les portefeuilles gorgés d'argent, ce qui sema la division. La suppression du service étranger, vers le milieu du siècle dernier, puis trois guerres successives ont eu pour effet que notre pays a vécu un siècle de misères et de privations, plus durement ressenties dans les régions pauvres du pays. Beaucoup de nos concitoyens se sont expatriés.

Depuis quelques années, quelques possibilités nouvelles se sont offertes, toujours dans le cadre d'une étroite dépendance de l'étranger. Rappelons-en quelques-unes:

1. *La vente des actions de nos entreprises aux puissances étrangères.* Firestone et les Raffineries de Collombey nous apprennent que la solution n'est pas sans inconvénients.
2. *L'exploitation de nos beautés naturelles,* pour lesquelles nous devons accueillir et loger nos hôtes. Pour cela, deux solutions principales:
 - a) Nous pouvons vendre aux étrangers quelques m³ de béton bien groupés, avec une emprise négligeable sur le sol. Par ailleurs, les zones concentrées facilitent l'infrastructure et allègent les obligations des pouvoirs publics.
 - b) Appliquer la Lex Furgler. L'interdiction de vendre dans les zones concentrées oblige à exploiter les zones chalets. Les inconvénients apparaissent vite: forte emprise sur le sol. Ainsi que tous les ennuis provenant de la dispersion: routes, déblaiement des neiges, eau, électricité, égouts.

C'est ce qui s'est passé entre autres à Nendaz: l'interdiction de vente d'appartements en zones à forte densité a provoqué un arrêt de la construction, mais une explosion des zones chalets.

Non, et c'est bien regrettable: la Lex Furgler est vraiment à côté du but, louable en soi, qu'elle s'était proposé.

J. C. Michelet, Sion

A propos de l'altiport

A la suite de l'article paru dans la Revue «*Heimatschutz*» 3/78 au sujet de l'altiport de Verbier, la Section du Valais Romand de notre Ligue se permet le rappel suivant:

En 1968, un contrat de protection portant sur 15000 ha a été voté par les Assemblées primaire et bourgeoise de Bagnes puis homologué par le Conseil d'Etat du Canton du Valais. La Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et notre Ligue sont partenaires à ce contrat par lequel ils se sont engagés en contrepartie à ne pas entraver le développement des autres secteurs de la région. Il va de soi que ni la Ligue suisse ni la Section du Valais Romand ne retireront leur signature: le contrat de 1968 ne sera en aucun cas remis en cause.

Bernard Dupont, président de la Section du Valais Romand

«Désagréable polémique»

Votre prise de position m'étonne dans l'affaire de l'altiport à la Croix-de-Cœur (Revue 3/1978) puisque le *Heimatschutz valaisan* s'était déclaré à l'époque d'accord avec cette construction. Je constate du reste que de même que la *Ligue valaisanne pour la protection de la nature* et la *Section Monte-Rosa du Club Alpin*, votre section du Valais a tenu parole et ne nous a pas attaqués dans la désagréable polémique engagée par le «Comité de Genève». Des actions pénales sont en cours. Elles feront toute la lumière sur les agissements de nos adversaires qui n'ont pas hésité à avoir recours à des procédés peu admissibles dans un pays comme le nôtre.

Rodolphe Tissières, Martigny

Nouvelles parutions

Imagiers du Pays-d'Enhaut

pb. Voici un livre qui raconte l'histoire de J.J. Hauswirth, charbonnier (1809-1871) au Pays-d'Enhaut, région que Charles Apothéloz a parcourue pour essayer de percer les secrets de la vie de cet artiste naïf. Cet ornementaliste nous fait découvrir le monde qui l'entoure, construisant à l'aide de ciseaux

une imagerie où il raconte arbres, oiseaux, fleurs, chevreuils bondissants, montées à l'alpage... Pour sa part, Louis Saugy, le facteur, s'exprimera dans un style plus réaliste. (*Deux imagiers du Pays-d'Enhaut*, J. J. Hauswirth et L. Saugy, par Charles Apothéloz, Editions de Fontainemore, Collection Arts populaires en Suisse, Paudex VD, prix 49 fr. 50).

Chronique de Morat

pb. La réimpression de ce livre introuvable a fait l'objet d'une souscription jusqu'au 30 septembre 1978. L'ouvrage comprend plusieurs chapitres: description et statistique de la ville, chronique des événements, charrier des archives municipales, etc. Cette publication comprend encore les blasons des 44 familles de la ville existant en 1828, ainsi qu'une notice explicative consacrée à chacune d'entre elles. L'auteur, le Dr J. F. L. Engelhard, vécut de 1783 à 1867 à Morat, et il vouait ses heures de loisir à l'étude du passé de cette cité et des familles qui y ont habité. (*Chronique de la ville de Morat et livre des bourgeois*. J. F. L. Engelhard, réimpression de 1978, éditions Slatkine, Genève, prix de souscription 80 fr., texte allemand)

Amélioration des logements

pb. Cet ouvrage fournit de nombreux éléments d'information. Dix-huit chapitres sont consacrés aux problèmes juridiques, financiers et techniques de la réhabilitation. Rédigé par des praticiens et destiné principalement aux promoteurs, architectes et entrepreneurs, ce guide s'inscrit dans le cadre des efforts engagés par le Gouvernement français en faveur de l'amélioration de l'habitat existant. Ce livre remarquable décrit et précise les différentes phases d'une opération d'amélioration de l'habitat et propose des méthodes de détermination des coûts de travaux. (*Guide pratique pour l'amélioration des logements existants*, Direction de la construction du Ministère de l'équipement, Editions du Moniteur, Paris, 1977, prix environ 40 fr.).

Au prochain numéro:

**Bien planifier
bien bâtir**

Délai rédactionnel:
20 janvier 1979

Bureau de la LSP

Présidente: Mme Rose-Claire Schüle, Chalet Combation, 3963 Crans-sur-Sierre, tél. 027 41 2201

Vice-présidents: Mlle Elisabeth Bertschi, 9, av. Vibert, case postale 115, 1227 Carouge, tél. 022 43 75 94

M. H.-P. Böhni, 8260 Stein-am-Rhein, tél. 054 8 61 22

M. R.-Z. Ganzoni, 7505 Celerina, tél. 082 3 43 48

Treasorier central: M. Xaver Jans, Mozartstrasse 14, 6000 Luzern, tél. 041 36 18 51

Chef des Bureaux techniques: Robert Steiner, im Morgentau 37, 8408 Winterthur, tél. 052 25 36 28

Secrétaire général: Marco Badilatti, Schindlersteig 5, 8042 Zurich, tél. 01 60 00 87

Institutions de la LSP

Secrétariat général de la Ligue suisse du patrimoine national: Schindlersteig 5, 8006 Zurich; adresse postale: case postale, 8042 Zurich, tél. 01 60 00 87. Comptes de chèques postaux: 80-2202/80-55875 Don de l'Economie, 80-2202 Ligue suisse du patrimoine national, 80-4943

Vente de l'Ecu d'or. Secrétaire général: Marco Badilatti

Bureaux techniques: M. Robert Steiner, architecte EPF SIA, Technikumstr. 38, 8400 Winterthur, tél. 052 23 85 27. Mlle Beate Schnitter, architecte SIA FAS, Zeltweg 74, 8032 Zurich, tél. 01 47 80 69.

Service juridique: M. Bruno Kläusli, Grosswiesenstrasse 153, 8051 Zürich, tél. 01 40 13 88

Présidents de sections

Argovie: M. Bruno Zahner, Bahnhofstrasse 78, 5000 Aarau, tél. 064 24 18 51

Appenzell R.-E.: Mme Rosmarie Nüesch, architecte, Steinwischeln, 9052 Niederteufen, tél. 071 33 20 66

Appenzell R.-I.: M. Robert Steuble, Ziel, 9050 Appenzell, tél. 071 87 12 13

Bâle-Campagne: M. Max Schneider, Mattenstrasse 5, 4410 Liestal, tél. 061 91 95 43

Bâle-Ville: Hansjürg Weder, Tüllingerstrasse 62, 4058 Bâle, tél. 061 49 18 15

Berne: M. J. Peter Aebi, Rüplisried, 3204 Rosshäusern, tél. 031 95 08 30

Fribourg: Me Romain de Weck, 5, bd de Pérolles, 1700 Fribourg, tél. 037 22 64 75

Gruyère: Me Claude Glasson, 9, av. de la Gare, 1630 Bulle, tél. 029 27 16 68

Genève: M^e Gabriel Aubert, chemin des Erables 19, 1213 Petit-Lancy, tél. 022 92 16 37

Glaris: M. Jakob Zweifel, architecte, Rathausplatz, 8750 Glaris, tél. 01 47 24 00

Grisons: Christian Vonmoos, Calunastrasse 26, 7000 Chur, tél. 081 27 21 79

Engadine: M. Robert Z. Ganzoni, 7505 Celerina, tél. 082 3 43 48

Suisse centrale: M. Hans von Segesser, Hünenbergstr. 32, 6000 Lucerne, tél. 041 36 44 44

Représentants des cantons: *Uri:* M. Hans Zraggen, Landrat, 6467 Schattdorf, tél. 044 24 04 44; *Schwyz:* Mme M.-L. Bodmer-Preiswerk, 6430 Schwyz, tél. 043 21 18 80; *Obwald:* M. Leo Lienert, 6060 Sarnen, tél. 041 66 51 51; *Nidwald:* M. Alois Hediger, 6370 Stans, tél. 041 61 11 61; *Zoug:* M. Adolf Zürcher, 6317 Oberwil, tél. 042 21 83 19.

Neuchâtel: M. Jean-Claude Jaggi, 32, rue Plaisance, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 039 22 39 20

Schaffhouse: M. Hanspeter Böhni, 8260 Stein am Rhein, tél. 054 8 61 22

Soleure: Verena Altenbach, Ollenweg 4, 4226 Breitenbach, Tel. 061 80 11 59

St-Gall et Appenzell R.-I.: vacant; adresse de la section: Heimatschutz St. Gallen/Appenzell IR, Postfach 32, 9008 St. Gallen

Thurgovie: M. Hans-Ulrich Wepfer, Wolfackerweg 3, 8280 Kreuzlingen, tél. 072 72 34 20

Vaud: Me Pierre Bolomey, 5, pl. St-François, 1003 Lausanne, tél. 021 20 10 01

Valais romand: M. Bernard Dupont, Grand-Clos, 1896 Vouvry, tél. 025 74 25 59

Haut-Valais: M. Alfons Pfammatter, 3942 Rarogne, tél. 028 5 11 80

Zurich: M. Pit Wyss, arch., Gumpenwiese 13, 8157 Dielsdorf, tél. 01 85 30 36

A.D.I.J.: M. Jean Christe, 2764 Courrendlin, tél. 066 35 51 76

Autres adresses importantes

Inspection fédérale des forêts, division de la protection de la nature et du paysage, Laupenstrasse 20, 3001 Berne, tél. 031 61 80 95/61 80 66

Commission fédérale des monuments historiques, Thunstrasse 20, 3000 Berne 6, tél. 031 61 92 84

En cas de changement d'adresse, prière de découper cette carte de mutation, de la remplir avec précision et de la retourner sous enveloppe à: Walter Verlag AG, Abt. EDV, 4600 Olten.

Ligue suisse du patrimoine national		Contrôle des membres	
No réf.		Date	
Ancienne adresse:		Nouvelle adresse:	
Nom	Cat.	Nom	Cat.
Rue	fran.	Rue	fran.
No/Loc.	Ex.	No/Loc.	Ex.
Préciser ce qui convient		Préciser ce qui convient	
Démision		Démision	
Changement		Changement	
Admission		Admission	